Image not found or type unknown

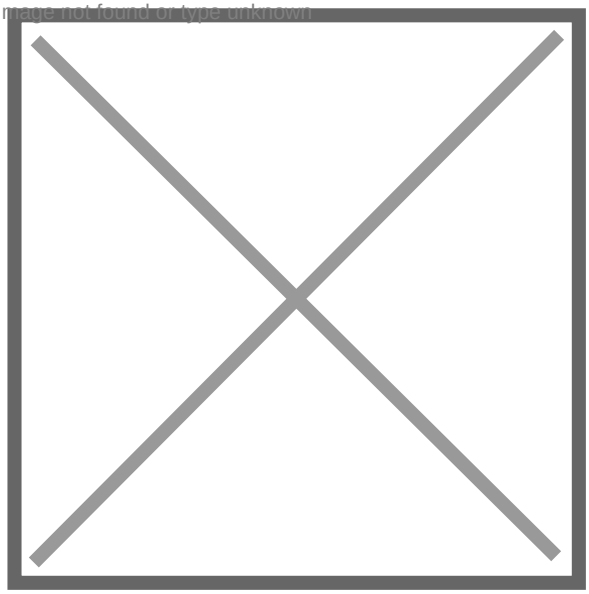

# ARRET DE TRAVAIL ET COMPLEMENT DE L EMPLOYEUR

Par **lililoulou59**, le **23/09/2015** à **19:26**

Bonjour,
Actuellement enceinte de 4 mois, mon médecin voudrait me mettre en arrêt maladie.
Je suis sous la convention des transports et activités auxiliaires et mon ancienneté est de mars 2014.
Je ne vois des clauses qu'à partir de 3 ans d'ancienneté, dois je conclure que je n'aurai aucun complément de mon employeur?
Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés